



DONNER SA VOIX A SUD...

...C' EST PRENDRE LA PAROLE !

Le 4 décembre vous allez élire vos représentant-es aux Commissions Administratives Paritaires Départementales.

A quoi servent les CAPD ?

Durant votre carrière, votre situation sera examinée plusieurs fois en CAP. Ces commissions traitent de toutes les questions concernant les carrières individuelles :

- titularisation,
- révision de note,
- avancement d'échelon, promotion de grade,
- recours en cas de refus de temps partiel, disponibilité ou détachement...

La **Commission de Réforme** est issue des CAPD. Elle donne un avis sur la retraite pour invalidité, et en cas de litige avec la direction, sur les temps partiels thérapeutiques, sur la reconnaissance des maladies professionnelles et accidents de travail. En cas de procédure pour faute, la CAPD siège en tant que **Conseil de Discipline**.

Commissions Administratives Paritaires Départementales :
Paritaires : constituées pour moitié par les élus du personnel et pour moitié par des représentants de l'administration.

Départementales : Si dans un établissement le nombre de titulaires d'une catégorie est insuffisant pour constituer une Commission Paritaire Locale, ce sont les représentants de la CAP Départementale qui statuent.

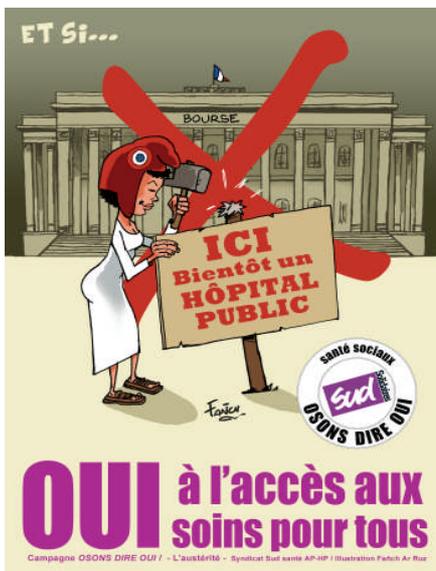
Les CAPD sont donc très importantes pour les petits établissements.

SUD Santé Sociaux défend depuis sa création une autre conception du syndicalisme.

SUD Santé Sociaux est représentatif nationalement ce qui lui permet d'être présent dans les différentes instances et négociations nationales.

SUD Santé Sociaux se réclame d'un syndicalisme différent, sans intérêt de « boutique », et défend des valeurs de **Solidarité**, d'**Unité** et de **Démocratie**. Alors que les attaques se multiplient contre les salariés, les services publics, la protection sociale, il est indispensable de renforcer un syndicalisme revendicatif et combatif.

SUD Santé Sociaux est membre de l'Union Syndicale Solidaires.



Pourquoi voter SUD ?

Le déroulement de votre carrière dépend de la façon dont votre dossier sera défendu en CAP. L'efficacité d'un syndicat se mesure à sa capacité à défendre les intérêts des salarié-es face à l'administration.

SUD affirme en permanence son indépendance vis-à-vis des directions d'établissements. Nous défendons les agents confrontés à l'arbitraire pour faire respecter leurs droits et leur dignité.

SUD défend l'accès de tous les personnels à l'avancement, sans quota, ni ratio pour des carrières linéaires sans barrages.

SUD agit en toute occasion pour défendre vos intérêts, garantir les acquis sociaux, promouvoir le service public hospitalier et médico-social, de qualité et accessible à toutes et à tous.

